

2018_CT2_096

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Approbation de la révision de l'affectation d'investissement relative aux aménagements Points d'arrêts anciennement gérés par le Conseil Départemental

Le 15 mars 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Monnet à Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 9 mars 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – CORNO Jean-François donne pouvoir à LHEN Hélène – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BACHI Abbassia – PIZOT Roger donne pouvoir à FREGEAC Olivier – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à AMEN Mireille – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Aménagement du territoire
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 15 mars 2018

03_2_13

■ **Approbation de la révision de l'affectation d'investissement relative aux aménagements Points d'arrêts anciennement gérés par le Conseil Départemental**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 22 Mars 2018

6690

■ Approbation de la révision de l'affectation d'investissement relative aux aménagements Points d'arrêts anciennement gérés par le Conseil Départemental

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La préparation du Budget Annexe des Transports métropolitains 2017 a été conduite parallèlement au transfert de la compétence transport départementale et à l'organisation des services de la DGA Mobilité, Déplacements, Transports, Espace Public et Voirie. Dans ce contexte, le montant de l'autorisation de programme destinée à l'aménagement des points d'arrêts de Transports en commun, anciennement gérée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, n'a pas pu être correctement dimensionné.

En effet, le montant de l'opération n° 201706200 de 900 000€ ne correspond qu'à un exercice budgétaire annuel.

Afin de permettre l'engagement des sommes prévues au BP 2018, il est nécessaire de revaloriser l'Autorisation de Programme à hauteur de 450 000 € HT.

L'opération d'investissement n° 201706200, Aménagements Points d'arrêts CD13, montant de l'opération inscrite au budget enregistrée dans l'autorisation de programme n° 171072TP du programme 07 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 450 000 € H.T.

Cette révision porte le montant de l'opération 2017106200 de 900 000€ H.T à 1 350 000 € H.T.

Pour les exercices 2019 et suivants, il est envisagé de créer une nouvelle autorisation de programme, de dimension métropolitaine, qui couvrira l'ensemble des besoins relatifs aux aménagements des points d'arrêts et abribus dans le cadre des différents Agendas D'Accessibilité Programmée votés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_096-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération de création de l'opération 2017106200.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 1 350 000 € H.T. de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 1 350 000 € H.T de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2017106200 et « Aménagements des points d'arrêts CD13 » pour un montant 1 350 000 H.T. rattachée au programme 07 Code AP 171072TP

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget 2018. L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Mandaté antérieur : 690 000 € HT

CP 2018 : 250 000 H.T.

CP sur exercices suivants : 410 000 € H.T.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Note complémentaire révision d'opération

Il convient de remplacer la police en noir et italique par les informations demandées.

Territoire : Métropole

Budget : Annexe Transports

Programme, sous-programme et AP : Transports urbains exploitation (07), transports urbains points d'arrêts et mobilier urbain Marseille Provence AP 173072TP

DGA : Mobilité Déplacements Transports Espace public et Voirie.

Direction : Infrastructures et Equipements de Mobilité

Chargé de projet + coordonnées : I. MIRANDOLA

N° opération : 2017106200

Libellé du projet d'opération : AMGMT POINTS D'ARRET CD13

Date

Finalité/Objectif de l'investissement porté par l'opération initiale : Mise en accessibilité et en sécurité de 387 points d'arrêts de transports en commun sur le territoire du Pays d'Aix, conformément au Schéma d'accessibilité des transports du conseil départemental 13 déposé en préfecture.

Motiver la nécessité de la révision : Révision nécessaire afin de monter le montant de l'AP au même niveau que celui de l'opération. Le montant de l'AP actuel correspondait au Budget de l'année 2017

Contenu précis de l'investissement financé par une révision positive : Travaux d'aménagement et de sécurisation

Contenu précis de l'investissement abandonné par une révision négative : sans objet

Les procédures administratives et foncières de l'opération révisée: Permissions de voirie en cours de demandes au fur et à mesure du programme de travaux.

Les phases de l'opération révisée Travaux prévus sur 6 ans depuis 2016

Analyse financière de l'opération révisée dont le coût induit de l'investissement possibilité de subvention du CD13

Fiche de projet de révision d'opération d'investissement

Informations générales

Budget Territoire Date de la demande
 DGA Direction Service Gestionnaire

Informations sur l'opération à réviser

Programme et sous-programme n° AP
 Numéro opération à réviser

Libellé de l'opération

AMENAGEMENT POINTS ARRET CD13

Motivation de la révision, renseigner et joindre la note complémentaire révision opération pour les projets spécifiques

Mise en cohérence du montant de l'opération avec le Schéma d'Accessibilité des transports adopté par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône avant le transfert de la compétence à la Métropole Aix Marseille Provence

Année début opération Année prévisionnelle fin de l'opération révisée

Informations financières

Révision ? Cocher la case

H.T. T.T.C.

Montant en € de l'opération avant révision

H.T. taux TVA T.T.C.

Montant en € de la révision d'opération

H.T.

si révision négative ne pas oublier le "-" avant le montant H.T. et T.T.C.

taux TVA T.T.C.

Montant en € de l'opération après révision

H.T. taux TVA T.T.C.

Rééchelonnement prévisionnel des crédits de paiement budgétaire (selon le régime d'assujettissement à la TVA)

	2018	2019	2020	2021	2022	autres exercices	Total tous exercices
montant annuel	250 000,00	410 000,00	-	-	-	-	660 000,00

dont

	Nature	Fonction	Montant budgétaire
Etudes préalables	2031		-
Acquisitions foncières			
Acquisitions de matériel	215		200 000,00
Maîtrise d'oeuvre			
Travaux	2135		460 000,00
Frais d'insertion			

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180315-2018_CT2_096-DE
 Date de téltransmission : 26/03/2018
 Date de réception préfecture : 26/03/2018

<i>Total</i>	660 000,00
--------------	------------

Biens amortissables cocher la case oui non

Rééchelonnement prévisionnel des recettes budgétaires *emprunt et auto-financement complétés par DFI*

Type	2017	2018	2019	2020	2021	autres exercices
<i>Recettes pour compte de tiers</i>						
<i>Subventions</i>		250 000,00	250 000,00			
<i>FCTVA si TTC</i>						
<i>A la charge de la collectivité</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Emprunt</i>						
<i>Auto-financement</i>						
Total	-	250 000,00	250 000,00	-	-	-

Détail du plan de financement

Financiers	%	Montant budgétaire
CD13	40%	500 000,00
<i>Total</i>		500 000,00

Budget de fonctionnement prévisionnel de l'opération selon le régime d'assujettissement à la TVA

	2017	2018	2019	2020	2021	autres exercices
<i>Dépenses</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Recettes</i>	-	-	-	-	-	-

Validation projet révision d'opération d'investissement

Fiche reçue Direction des Finances, le

Transmise pour validation, le

Retour de validation, le

Les recettes sont à inscrire à partir de N+1 voire N+2 pour le FCTVA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_096-DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures -
Approbation de la révision de l'affectation d'investissement relative aux aménagements Points
d'arrêts anciennement gérés par le Conseil Départemental**

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **23 MARS 2018**